

Ils cumulent une pension et un salaire : ces retraités qui continuent à travailler



Par besoin souvent et parfois par envie, près de 400000 retraités français ont toujours un job. Le projet de réforme des retraites prévoit de rendre plus facile et plus attractif ce cumul. Ils sont surnommés « les persistants » par la Sécu. Durs à la tâche, ces retraités qui n'ont pas dit adieu au monde du travail. étaient 387 000, en 2018, à cumuler leur pension avec une activité salariée relevant du régime général : un chiffre en hausse de 50 % depuis 2009. La part des personnes âgées de 65 à 74 ans qui sont en emploi représente ainsi 5 % de cette classe d'âge. Et, selon des chiffres parus jeudi, l'âge moyen du départ à la retraite des salariés du régime général est de 62,8 ans.

Une réalité qui pourrait s'amplifier dans les années à venir, alors que le projet de loi sur la réforme des retraites prévoit dans son article 25 « d'accroître les incitations au travail des seniors ». En clair, il vise à faciliter l'accès au cumul emploi-retraite, alors que la France comptait 16,2 millions de retraités en 2017.

Pour l'instant, le cumul emploi-retraite permet à tout retraité du régime général de reprendre une activité professionnelle (y compris chez son dernier employeur après un délai de six mois) et de cumuler les revenus de cette activité avec ses pensions de retraite. Il existe deux types de cumul emploi-retraite : le cumul partiel ou le cumul intégral.

Dans les deux cas, la nouvelle activité ne permet plus d'acquérir de nouveaux droits à retraite. Pour bénéficier d'un cumul intégral, il faut réunir trois conditions : avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite, pouvoir justifier d'une pension à taux plein soit en ayant cotisé le nombre de trimestres nécessaires ou en ayant atteint l'âge d'annulation de la décote, et avoir liquidé l'ensemble de ses retraites (de base et complémentaires).

Le revenu issu du cumul partiel est plafonné. Ce dernier point a été instauré par la réforme des retraites de 2014 et implique qu'il faut avoir cessé l'ensemble de ses activités professionnelles pour pouvoir ensuite faire la demande du cumul. S'il manque une ou plusieurs conditions, il s'agit alors d'un cumul partiel. Dans cas, le revenu supplémentaire est plafonné.

Permettre aux pensionnés «d'ouvrir de nouveaux droits»

« Il sera désormais permis aux assurés partis à la retraite d'ouvrir de nouveaux droits lorsqu'ils exercent une activité, contrairement à aujourd'hui », décrypte-t-on dans l'entourage de Laurent Pietraszewski, le secrétaire d'Etat chargé de la réforme des retraites. Parce qu'aujourd'hui, il est impossible d'améliorer le niveau de ses droits en continuant à travailler.

Mais qui sont-ils, ces hommes et ces femmes qui ne veulent pas tirer un trait définitif sur leur vie professionnelle? « Ce sont des gens en bonne santé et qui éprouvent, pour la majorité d'entre eux, le besoin de travailler pour des raisons financières », expliquent Christel Gilles et Alain Trannoy, économistes à France Stratégie et coauteurs d'une étude de l'Insee parue en 2018, « Qui travaille après 65 ans? » On retrouve des personnes qui touchent des pensions modestes, autour de 1000 euros par mois ou des personnes qui préfèrent continuer à aller au turbin pour des raisons culturelles, comme les commerçants, les agriculteurs.

Des profils très variés « D'autres, comme les médecins, peuvent éprouver un tel attachement à leur métier qu'ils ont du mal à décrocher », poursuivent Christel Gilles et Alain Trannoy. Selon cette même étude, comparés aux inactifs de la même class d'âge, ce sont souvent de hommes, plus diplômés que la moyenne, résidant en agglomération parisienne. « Mais les profils sont très variés, précise Valérie Gruau, fondatrice du site Internet Seniorsavotreservice, créé il y a douze ans, qui compte 200 000 candidats prêts à l'emploi. 25 000 à 40 000 nouveaux membres rejoignent la plateforme chaque année. Parmi ces retraités, on compte aussi beaucoup de femmes seules qui ont besoin d'un complément de revenus tout en conservant un lien social. « En général, ces personnes recherchent des tâches de garde d'enfants ou d'aide aux personnes âgées et se tournent vers des particuliers employeurs », indique Valérie Gruau.

D'autres sites encore, comme le jeune TeePy Job lancé en 2018, se sont spécialisés vers les offres d'emploi proposées par les entreprises.

Pour les entreprises, palier les problèmes de recrutement

« En France, une entreprise sur deux a du mal à recruter et elles sont nombreuses à se tourner vers des seniors qu'elles jugent fiables, expérimentés, motivés, plutôt enclins à travailler à temps partiel », expose Jean-Emmanuel Roux, le fondateur de TeePy Job, dont le site fourmille d'annonces dans le secteur de l'hôtellerie-restauration mais aussi le transport, la boulangerie, la boucherie... Faciliter la prolongation de la vie professionnelle ?

En plein débat houleux sur le sujet et tandis que certaines de propositions du rapport de Sophie Bellon - sur le maintien à l'emploi des seniors, remis courant janvier à la ministre du Travail, Muriel Pénicaud - pourraient être prochainement intégrées au projet de loi sur les retraites, quelques voix s'élèvent déjà pour plaider en faveur d'une révolution de l'âge et l'amplification du phénomène des « persistants ».

C'est le cas de l'ancienne médecin et ministre socialiste - chargée des personnes âgées et de l'autonomie sous le gouvernement Ayrault - Michèle Delaunay dans un livre paru courant janvier (« Le Fabuleux Destin des baby-boomers », éditions Plon, 368 pages, 20 euros). « Ils sont si nombreux ceux qui n'ont pas envie d'être exclus de tout contact avec le monde professionnel, y martèle l'ancienne ministre. Ils gardent de l'appétence, des compétences. On a gagné vingt ans d'espérance de vie, il est temps que notre système ouvre de nouvelles possibilités !